

COMMUNE DE LA NEUVILLE AU PONT

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 12 avril 2024**

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur ZENTNER Franck.

Etaient présents : ZENTNER Franck, BAUDART Frédéric, MABIRE Jean Louis, GOMES TILLOY Hélène, GILLON Angélique, AUTIN Philippe, JACQUES Alex, CELLIER Denis, COQUILLARD Jean-Marie, FAILLIET Nathalie, ROBIN Jean-Jacques

Date de la convocation

05/04/2024

Date d'affichage de la

convocation

05/04/2024

Absent(e-s) excusé(e-s) : VAIRY Laetitia

Absent(e-s) : PIOT Lucas, MICHELET Aline

Représenté(e-s):

Monsieur BAUDART Frédéric est désigné secrétaire.

Délibération DE_2024_2_3

Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, réuni sous la présidence de ZENTNER Franck
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 710 942.48**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	563 655.93
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	169 663.81
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	147 286.55
Résultat cumulé au 31/12/2023	710 942.48
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	710 942.48
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	155 059.09
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	555 883.39

B.DEFICIT AU 31/12/2023

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à LA NEUVILLE AU PONT, le 15/04/2024

Le Maire,

Franck ZENTNER

